



Communiqué

ON N'ACHETE PAS LA CGT !

10 051.80 euros : c'est le montant du chèque qu'une délégation des militants du siège de la Fédération CGT des cheminots conduite par Didier Le Reste a remis le 11 janvier 2010 à Guillaume PEPY, Président de la SNCF. Ce chèque correspond au versement aux militants syndicaux d'un complément de rémunération équivalent à la GIR et GEXCI allant de 50 euros à plus de 1600 euros.

En effet, la direction de la SNCF a imposé contre l'avis majoritaire des organisations syndicales, un système de gratifications individuelles baptisées GIR pour les cadres et GEXCI pour les autres cheminots. Ces gratifications peuvent aller de 0 à 7% du salaire brut annuel pour les managers et de 0 à 200 euros pour les autres cheminots. A la fin de l'année 2009, la direction de la SNCF a décidé unilatéralement de verser de telles sommes aux permanents syndicaux.

La CGT refuse cette tentative de la direction d'opposer les cheminots aux militants syndicaux à partir de formes de **rémunération discriminatoire puisque tous les cheminots ne touchent pas la GIR et la GEXCI.**

Elle déplore également une manœuvre tentant d'acheter les militants syndicaux et de les bâillonner sur les transformations de rémunération que la SNCF souhaiterait accélérer. En effet, la CGT s'oppose et rejette les transformations privilégiant les formes de rémunération discriminatoire et injustes socialement, liées à la productivité, aux suppressions d'emplois et d'activités et au détriment de la forme de rémunération solidaire qu'est le salaire.

Ces sommes versées ne participent pas au financement de nos régimes de retraite et de prévoyance.

Les militants CGT ont exigé de la direction de la SNCF que ces sommes soient retirées sur leur prochain bulletin de salaire.

Des initiatives similaires de la CGT auront lieu au niveau des régions SNCF.

Montreuil, le 12 janvier 2010



La délégation CGT devant le siège de la SNCF pour la remise du chèque GIR/GEXCI à la direction SNCF



Le DRH de la SNCF réceptionne le chèque de la GIR et de la GEXCI